



# Saint-Jean De Gonville



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

**Présents** : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Philippe GAVAGGIO

**Absents excusés** : Charline PERRIER (procuration à Elody BULLIARD), Leila MANET (procuration à Michel BRULHART)

**Secrétaire de séance** : Elody BULLIARD

*Le compte-rendu du 07 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.*

### I/ Délibérations

#### **1/ Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article L 2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1000 habitants l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- Les modalités d'organisation du Conseil municipal,
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- Les conditions de consultation des projets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

#### **2/ Modification du tableau des emplois de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité en diminuant la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint d'animation au sein de l'accueil de loisirs ;

Monsieur le Maire propose de créer un poste à 7,5h/semaine au niveau de ce cadre d'emploi.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

## II/ Dépenses

Phase ACT maîtrise d'œuvre salle polyvalente	CLERMONT Architectes	2 917.10 €
Consommation gaz bâtiments communaux 1 <sup>er</sup> semestre	ENGIE	19 729.36 €
Repas cantine juin	BOURG TRAITEUR	2 120.64 €
Infogonville juin 2020	CORCELLE Delphine	1 200.00 €
Cotisation annuelle visites médicales du personnel	CENTRE DE GESTION	1 920.00 €
Fourniture et pose lame à neige sur tracteur	VILLETON	12 558.00 €
Fourniture et pose de volets roulants école	FERBLANTERIE GESSIENNE	2 011.37 €
Regard trottoir et dalles	FRANS BONHOMME	1 128.17 €
Maintenance informatique	NBM	1 008.00 €
Redevance incitative 1 <sup>er</sup> semestre	PAYS DE GEX AGGLO	3 659.89 €
Acompte mobilier bureau accueil de loisirs	MOBALPA	1 500.00 €
Fleurissement commune	BOUCHET Frères	2 256.10 €
Repas cantine juillet 2020	BOURG TRAITEUR	2 413.00 €

## III/ Commissions

### **1/ Infogonville**

Le prochain bulletin municipal sera distribué mi-septembre.

### **2/ Social**

La vente des brioches au profit de l'ADAPEI se déroulera les 9 et 10 octobre 2020.

### **3/ Scolaire**

#### Ecole

- La rentrée scolaire du 1er septembre s'est bien passée. Les effectifs sont d'environ 250 enfants.
- Les travaux demandés ont été réalisés pendant les vacances.

#### Accueil de loisirs

- L'accueil de loisirs a rouvert après les vacances d'été, l'équipe est au complet.

#### **4/ Travaux**

Réunion à prévoir suite à la demande de Mr Desbordes.

#### **IV/ Points divers**

Réunion organisée le 1<sup>er</sup> septembre 2020 par la commune de Thoiry concernant le devenir du logement du garde forestier.

*La séance est levée à 21h20*

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu**

**le Mardi 06 octobre 2020 à 20h00**